

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
ONAS

**Concession du service d'assainissement collectif dans
Le Périmètre de Tunis Nord et Sud de la Tunisie**

Mission de Consultant en communication

**APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET
POUR
LA PRESELECTION DES BUREAUX ET AGENCES
SPECIALISES**



Avril 2024

Concession du service d'assainissement collectif dans

Le Périmètre de Tunis Nord et Sud de la Tunisie

Mission de Consultant en communication

1-Introduction

Dans le cadre des nouvelles orientations nationales, l'ONAS a conclu fin Avril 2023 un contrat d'une durée de 10 ans, en vertu duquel un concessionnaire sera chargé du service d'assainissement collectif du Sud Tunisien-lot N°2 dans les gouvernorats de SFAX, GABES, MEDENINE et TATAOUINE. Un deuxième contrat d'une durée de dix ans également, sera signé au courant de l'année 2024 relatif à la zone appelée « Tunis-Nord -Lot N°1 dans les gouvernorat de Tunis et Ariana.

S'agissant des premiers partenariats public-privé dans le secteur de l'eau en Tunisie, Les prestations et les travaux à réaliser dans le cadre de ces deux concessions bénéficient d'un financement de la Banque Mondiale au titre du Projet d'Appui au Partenariat Public-Privé (PPP) en matière d'Assainissement (le "Projet")

Le succès de ces Projets nécessitera un engagement actif avec une multitude de parties prenantes, ainsi qu'une communication proactive et efficace, afin de faire comprendre la nécessité du Projet, les avantages qu'il offre et le rôle du secteur privé. Cette communication aura pour but de réduire les obstacles et les risques de malentendus qui peuvent découler d'un manque d'information autour de deux grands projets d'infrastructure qui seront conduit avec la participation du secteur privé.

Dans ce cadre, l'ONAS lance un appel à manifestation d'intérêt pour la pré-sélection d'une liste restreinte des bureaux ou des agences spécialises en communication ("Consultant") qui seront invités à soumettre des demandes de propositions dont la mission comprendra la préparation d'une stratégie de communication complète et d'un plan pour sa mise en œuvre. Cette stratégie permettra de tenir les parties prenantes, y compris le public informées de ces Projets, répondre à toute désinformation ou préoccupation concernant le Projet de manière efficace et partager des informations exactes, la mission comprend également une aide à la préparation des supports de communication décrits dans le plan avec une formation en gestion de crise.

La sélection des consultants se fera selon la méthode « Sélection fondée sur la Qualité et le Coût» tel qu'indiqué dans le Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale – Novembre 2020

Une liste restreinte sera établie des Consultants qui seront invités à soumettre des propositions techniques et financières pour la réalisation de la « Mission de Consultants en communication

Du contrat de concession pour Lots N°1 « Tunis-Nord et le Lot 2 Sud de la Tunisie».

2 –Définitions :

Dans ce qui suit, les termes suivants ont la signification qui lui est donnée :

- **Contrat désigne** : le contrat signé entre l'ONAS et le concessionnaire (lot1 ou lot2) ;
- **Concessionnaire** : désigne la société de projet attributaire du contrat de concession avec L'ONAS ;
- **L'ONAS** : désigne l'Office National de l'Assainissement
- **Consultant** : désigne le Conseil en communication constitué par un Bureau ou Agence spécialisée ou groupement de Bureaux ou d'Agences spécialisées

3- - Consistance des prestations

L'objectif principal de cette mission est de soutenir l'ONAS dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication et d'engagement des parties prenantes. Ces outils permettront à l'ONAS d'adopter une approche proactive envers les parties prenantes, liées à la gestion de deux contrats de concession, en assurant un flux d'informations précises et opportunes pour répondre à leurs questions et préoccupations.

4– Prestations à la charge des Concessionnaires (Sud de la Tunisie et Tunis Nord)

Le concessionnaire sera chargé dans les périmètres de concession de :

- l'exploitation des infrastructures des eaux usées et unitaires ;
- Maintenance et entretien des infrastructures d'assainissement ;
- Réhabilitation et renouvellement d'infrastructure ;
- Réalisation des travaux mis sa charge

5- Conditions De Participation

L'appel à manifestation d'intérêt est national et est ouvert à toutes les bureaux et agences spécialisés qui présentent les qualifications techniques ainsi que les références nécessaires pour la mission. Les candidats peuvent participer individuellement ou en groupement.

Cet appel à la manifestation d'intérêt conduira à l'établissement d'une liste restreinte qui comprend de Cinq (05) à Huit (08) candidats les mieux classés.

Seront invitées à soumettre une proposition technique et financière.

L'appel à la manifestation d'intérêt se fera en conformité avec les procédures de la Banque Mondiale pour le recrutement de consultant tel que définis dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Novembre 2020.

Il est ouvert aux bureau et agence ou groupement de bureaux et d'agences satisfaisants aux critères d'éligibilité dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.

La décision de l'Office National de l'Assainissement quant à la liste des candidats retenus sera définitive.

6- Composition Du Dossier De Candidature

Les Bureaux et Agences spécialisés qui désirant participer à l'appel à la manifestation d'intérêt doivent adresser à l'ONAS un dossier de candidature comprenant les pièces Suivantes :

- Profil du bureau ou de l'Agence ;
- Acte de candidature, dûment daté et signé ;(ANNEXE N° 1)
- Dossier de renseignements administratifs ;(ANNEXE N° 2)
- Déclaration de groupement ; (ANNEXE N°3)
- Renseignements techniques ;(ANNEXE N°4)
- Méthodologie d'évaluations des dossiers de candidature ;(ANNEXE N°5)
- Déclaration sur les bureaux liés à d'autres sociétés ;(ANNEXE N°6)
- Déclaration d'engagement de non-influence ;(ANNEXE N°7)
- Déclaration sur l'honneur de l'authenticité des informations fournies ;(ANNEXE N°8)
- Un certificat d'affiliation CNSS valable
- Une attestation fiscale valable
- Extrait de registre national des entreprises
- Cahier de charge d'exécution du métier

(Tous documents fournis en Langue autre que le français doit être traduisent en français)

Les candidats qui participent en déposant leurs dossiers au bureau d'ordre de l'ONAS ou par voie postale feront parvenir leurs dossiers de candidature en deux (2) exemplaires, une (01) originale et une (01) copie en plus d'une (01) copie numérique sur flash disque au lieu et date indiqués dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Pour être valables les dossiers de candidature devront être entièrement rédigés en langue française, à l'encre et Les documents signés, paraphés et munis du cachet du consultant,

7- Délai prévu pour La Mission

Le délai d'exécution de la mission s'étale sur TROIS ANS (3 ans) ;

8- Evaluation des dossiers de candidature et établissement de la liste restreinte

Il sera procédé au classement des dossiers de candidature sur la base de la Méthodologie d'évaluation des dossiers de Candidatures décrite en Annexe N° 5 « **METHODOLOGIE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE** ».

Les cinq (05) à huit (08) candidats les mieux classés seront retenus pour constituer la liste restreinte.

9- Remise des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par poste sous plis recommandés ou par rapide poste et parvenir à l'ONAS à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard à la date limite indiquée au niveau de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt.

Les dossiers peuvent aussi être déposés directement au bureau d'ordre au plus tard à la date limite indiquée au niveau de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt.

Dans tous les cas, c'est le cachet du bureau d'ordre central de l'ONAS qui fait foi.

L'enveloppe contenant l'ensemble des documents portera la mention suivante :

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA

« Mission de Consultants en communication pour la gestion des contrats de concession du service d'assainissement collectif dans les périmètres de Tunis Nord et Sud de la Tunisie »

Adresse : Bureau d'Ordre Central de l'ONAS, sis 32 rue Hédi Nouria, 1001 Tunis - Tunisie

Téléphone : 216(1) 343200 ; **Télécopie :** 216 (1) 350 411 ;

Aussi, les dossiers de candidature peuvent être envoyés par Email au plus tard à la date limite indiquée au niveau de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt à l'adresse email suivante

Offres.mail@onas.nat.tn. La taille totale des pièces jointes ne peut dépasser 10Mb.

Il est à préciser qu'en cas où, la taille des pièces jointes dépassera 10Mb, alors le candidat peut envoyer son dossier de candidature répartir sur plusieurs mails indexés comme suit : «

Appel à manifestation d'intérêt n° P...../2024 – numéros d'envoi / nombre total d'envois» veuillez prolonger au maximum la date D'accessibilité aux documents.

Office National de l'Assainissement

A Monsieur le Président Directeur Général

32, Rue Hedi Nouria 1001 Tunis – Tunisie Tél : +216 71 343 200 Fax: + 216 71 350 411

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
ONAS

Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres
de Tunis Nord et Sud de la Tunisie
Mission de Consultants en communication

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR
LA PRESELECTION DES BUREAUX ET AGENCE SPECIALISES

DOSSIER DES ANNEXES

Avril 2024

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 Acte de candidature

ANNEXE N° 2 Renseignements administratifs

ANNEXE N° 3 Déclaration du groupement

ANNEXE N° 4 Renseignements techniques

ANNEXE N° 5 Méthodologies d'évaluations des dossiers de candidature

ANNEXE N° 6 Déclarations sur les bureaux ou agences liées à d'autres sociétés

ANNEXE N° 7 Déclarations d'engagement de non-influence

ANNEXE N° 8 Déclarations sur l'honneur de l'authenticité des informations

Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres
de Tunis Nord et Sud de la Tunisie

Mission de Consultants en communication

ANNEXE N°1 : ACTE DE CANDIDATURE

A Monsieur le Président Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement

Jesousigné1.....
.....
.....

(Nom, prénom, profession)

Faisant élection de domicile à

Et agissant en qualité de

De bureau ou Agence de communication

Inscrite au Registre du Commerce de en date du.....

sous le numéro

Société (type de Société : Anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée)

Faisant élection de domicile à

(Adresse complète, téléphone et fax)

1- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de candidature de manifestation d'intérêt, présente la candidature de bureau ou de l'agence de communication ou groupement de bureau ou d'agence de communication sus-indiquée en vue d'assurer les prestations y afférentes et relative à la «Mission de Consultants en communication»

2- Je joins au présent acte de candidature un dossier en double exemplaires (Un en Original, un autre en copie et en plus une (01) copie numérique sur flash disque) établi conformément aux fiches de renseignement fournies dans le dossier de présélection.

Fait à, le _____

Lu et Accepté par le Soumissionnaire4

Cachet et Signature



Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres
de Tunis Nord et Sud de la Tunisie

Mission de Consultants en communication

ANNEXE N°2 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS1

Nom de l'agence

Adresse

Téléphone Télécopie

E-mail.....

Forme juridique

N° matricule fiscal

Numéro d'enregistrement des Sociétés

Lieu d'enregistrement ou domicile légal

Date de l'enregistrement

Capital social

Effectif permanent

Activités générales

Spécialisations principales

Personne munie du pouvoir de signature de documents avec l'Office National de l'Assainissement
.....

(Nom, prénom et fonction)

Fait à....., le

(Signature et Cachet)

1-En cas de groupement de bureaux ou d'agence, tous les membres du groupement doivent obligatoirement signer le présent acte de candidature.

Une procuration de pouvoir du groupement pour le signataire du document est à présenter

1-A remplir, le cas échéant, par chacun des membres du groupement, avec la date, la signature et le cachet.

2 -Cocher la case correspondante



Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres
de Tunis Nord et Sud de la Tunisie
Mission de Consultants en communication

ANNEXE N°3 : DECLARATION DE GROUPEMENT

Par la présente, nous soussignés,.....
(Nom, prénom, qualité)

Agissant pour le compte de
(raison sociale)
(adresse complète, téléphone et fax)

ET

.....
(Nom, prénom, qualité)

Agissant pour le compte de
(raison sociale)
(adresse, téléphone et fax)

Etc.

Déclarons avoir établi un groupement1 pour participer à l'appel à manifestation d'intérêt pour réaliser les prestations relatives à la « Mission de Consultant en communication dans le cadre des contrats de concession d'assainissement collectif dans les périmètres de Tunis nord et Sud ».

Il a été convenu d'un commun accord que le bureau ou l'agence de communication représenté par....., agirait en tant que Chef de file du Groupement.

Fait à ----- le -----

Cachet et Signature

Fait à ----- le -----

Cachet et Signature

1-Préciser la forme retenue du groupement (Solidaire ou non ?)

Consultant en communication



Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres
de Tunis Nord et Sud de la Tunisie

Mission de Consultants en communication

ANNEXE N°4 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE1

Le candidat est tenu de présenter un aperçu de ses activités et des références au cours des dix dernières années (à partir du 01 janvier 2013 jusqu'à la date limite de remise de la candidature) selon le modèle ci-après. Le Bureau ou agence ou chaque membre du groupement de bureaux ou d'agence devra fournir ces informations de façon distincte, en vue de leur prise en compte lors de la notation.

1) - PRESENTATION DU CANDIDAT :

Dans une première partie, le dossier technique, doit comprendre une présentation des références générales des bureaux ou agences ou groupement de bureaux ou d'agences

Le dossier technique présentera les effectifs du bureau ou de l'agence ou des membres du groupement : - Effectif total ainsi que de leurs champs de compétences.

Dans une deuxième partie, le dossier technique doit comprendre les références techniques spécifiques à la Mission.

Le dossier fournira le maximum d'éléments permettant la notation des bureaux ou des agences selon la Méthodologie de l'Annexe 5

Références techniques générales

Le candidat présente leur bureaux ou agence spécialisé ou les Membres du groupement et leurs expériences en général ainsi que leurs expériences professionnelles pertinentes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de communication.

2) APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION

Références techniques spécifiques à la mission :

Le candidat fournira les informations nécessaires permettant d'apprécier son intervention dans la conception ou l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan de communication pour des projets de domaine de l'environnement et de l'infrastructure.

Ces informations sont relatives aux :

-Expérience spécifique dans la mise en œuvre du plan de communication (audiovisuel) pour des projets de domaine de l'environnement et de l'infrastructure.

-Expérience spécifique d'élaboration d'un plan de communication de crise y compris la mise en place d'un mécanisme d'identification des risques pour la réputation découlant des parties prenantes internes et externes d'un projet

-Expérience dans l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de communication et d'engagement des parties prenantes relatif à un projet de concession - Délégation de service – PPP

Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres

De Tunis Nord et Sud de la Tunisie

Mission de Consultants en communication

ANNEXE N° 5 : METHODOLOGIE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'évaluation des dossiers de candidature pour la manifestation d'intérêt sera basée sur les critères de notation suivants :

CRITERE	Barème
1. REFERENCES GENERALES DU DES BUREAUX OU DES AGENCES SPECIALISES EN COMMUNICATION	40 points
1.1 Champs de compétence	15 points
1.2 Effectifs du bureau ou agence ou du groupement	10 points
1.3 Références techniques générales (*) Expériences professionnelles pertinentes dans le domaine de la communication.	15 points
2. APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (REFERENCES TECHNIQUES SPECIFIQUES A LA MISSION)	60 points
2.1 Expérience spécifique pour la conception ou l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan de communication pour des projets dans les domaines de l'environnement et de l'infrastructure.	20 Points
2.2 Expérience dans la mise en œuvre du plan de communication à caractère audiovisuel pour des projets dans les domaines de l'environnement et de l'infrastructure.	15 Points
2.3 Expérience spécifique d'élaboration d'un plan de communication de crise y compris la mise en place d'un mécanisme d'identification des risques pour la réputation découlant des parties prenantes internes et externes d'un projet.	15 Points
2.4 Expérience dans l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de communication et d'engagement des parties prenantes relatif à un projet de concession - Délégation de service – PPP	10 points
TOTAL	100 POINTS

***) - Les références techniques générales considérées sont les expériences réalisées dans les secteurs de l'environnement et de l'infrastructure.**

- Les références techniques spécifiques à la mission seront aussi notées comme références techniques générales.

Le candidat est tenu de présenter un aperçu de ses activités et des références au cours des dix dernières années (à partir du 01 janvier 2013 jusqu'à la date limite de remise de la candidature). Le Bureau ou agence ou chaque membre du groupement de bureaux ou d'agences devra fournir ces informations de façon distincte, en vue de leur prise en compte lors de la notation.

Le barème s'applique au bureau ou agence candidat ou au groupement. Les références d'un groupement sont celles de l'ensemble des membres qui le constituent.

Il sera procédé au classement des dossiers de candidature sur la base de la présente Méthodologie d'évaluation des dossiers de candidature détaillée ci-après.

Une liste restreinte qui comprend de Cinq (05) à Huit (08) consultants les mieux classés, ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70 points. Ces consultants seront invités à soumettre une proposition.

1. PRESENTATION DU CANDIDAT : (40 POINTS)

Ce critère est noté en considérant des trois sous-critères suivants :

1.1 CHAMPS DE COMPETENCE DES BUREAUX OU DES AGENCES SPECIALISES EN COMMUNICATION : ENVERGURE –STRUCTURE, MOYENS (15 POINTS)

Critère	Barème	Compétences	Notation
Champs de compétence (*)	sur 12 points	➤ Communication digitale	2 points
		➤ Identité visuelle : logo et charte graphique	2 points
		➤ Publicité et médias Organisation d'évènements	3 points
		➤ Relations publiques	3 points
		➤ Communication institutionnelle et corporate	2 points
Ancienneté dans le domaine de communication	sur 3 points	• Plus que 10 ans.....	3 points
		• 5 < Ancienneté < 10	2 points
		• Moins de 5 ans	0 point

1.2 EFFECTIF ET CHAMP DE COMPETENCE DES EFFECTIFS : (10 POINTS)

Nombre d'Effectif total	Barème	Notation
15 ≤ Nombre d'Effectif total	Sur 5 points	5 points
10 < Nombre d'Effectif total < 15		4 points
Nombre d'Effectif total < 10		2 points
Compétence de l'Effectif (*)		
leurs formations et leurs qualifications, leurs domaines de compétence, leurs expériences professionnelles et leurs références dans les domaines de la communication, du marketing classique et digital, de lancement de nouveaux produits/services ou d'autres activités pertinentes au regard des objectifs de la mission et ayant :		
<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance approfondie et une expérience pratique des approches, d'outils et de méthodologies de communication essentiels à la planification, à l'exécution et au suivi des stratégies de communication. • Une Capacité d'appréhender rapidement des questions complexes et de proposer des solutions pertinentes et pratiques. L'équipe doit être présente sur place et comprendre l'environnement politique, médiatique et les parties prenantes locales. • Des connaissances, expérience et réalisations significatives en matière de soutien à des transactions ou Projets complexes de grande envergure impliquant de 	Sur 3points	3 points (0,5 point de moins pour chaque spécialité manquante)

<p> multiples parties prenantes ayant des degrés de soutien divers pour le Projet, et expérience de la gestion efficace des relations avec ces parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des solides compétences en matière de stratégie de communication et expérience des relations avec les acteurs gouvernementaux. • Une capacité avérée à gérer les relations avec de multiples parties prenantes, y compris les médias et la société civile/les groupes de défense aux niveaux local et national. • Une excellente compétence en matière de communication écrite en français et en arabe, et une capacité à rédiger rapidement des documents professionnels de communication publique dans les deux langues, au niveau d'un locuteur natif. 		
Appartenant au bureau ou à l'agence	Sur 2 point	2 points

(*) Les consultants devront préciser ses domaines de compétences avec des justificatifs à l'appui.

1.3 REFERENCES TECHNIQUES GENERALES (15 POINTS)

Ce critère sera noté sur 15 points comme suit :

Désignation (*)	Barème	Notation
Le bureau ou l'agences spécialise en communication ou le groupement devra présenter de références avérées dans le domaine suivants illustré à travers des exemples de réalisations antérieures et montrant un large éventail de supports de communication :		
1- La communication digitale	Sur 3points	3points par référence
2- L'identité visuelle : logo et charte graphique	Sur 3points	3points par référence
3- Publicité et médias Organisation d'évènements	Sur 3points	3points par référence
4- Relations publiques	Sur 3points	3points par référence
5- Communication institutionnelle et corporate	Sur 3points	3points par référence

Le consultant présentera ses principales références et expériences en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d'attestations de bonne fin d'exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais et les dates de réalisation. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires. Il présentera son book agence.

2. APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION

(REFERENCES TECHNIQUES SPECIFIQUES A LA MISSION) : (60 POINTS)

Ce critère sera noté sur 50points comme suit : Ces expériences doivent être illustrée à travers des exemples de réalisations antérieures et montrant un large éventail de supports de communication

CRITERE	Barème	Notation
2.1 Expérience spécifique pour la conception ou l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan de communication pour des projets dans les domaines de l'environnement et de l'infrastructure	20 Points maximum	10 points par projet
2.2 Expérience dans la mise en œuvre du plan de communication à caractère audiovisuel pour des projets dans les domaines de l'environnement et de l'infrastructure	20 Points maximum	10 points par projet
2.3 Expérience spécifique d'élaboration d'un plan de communication de crise y compris la mise en place d'un mécanisme d'identification des risques pour la réputation découlant des parties prenantes internes et externes d'un projet.	15 points maximum	7.5 points par projet
2.4 Expérience dans l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de communication et d'engagement des parties prenantes relatif à un projet de concession - Délégation de service – PPP	5 points maximum	5 points par projet
TOTAL	60 POINTS	

Le consultant présentera ses principales références et expériences en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d'attestations de bonne fin d'exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais et les dates de réalisation. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires.

A noter que : En cas de groupement, l'ensemble des références de tous les membres sera pris en considération.

Le consultant est tenu de présenter les pièces justificantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....) En cas d'absence des justificatifs et si à la demande de la commission de d'évaluation, ces pièces ne seront pas fournies par le soumissionnaire, le projet ne sera pas considéré et une note nulle ne sera attribuée à ce dernier.

Au cas où deux candidats auront obtenu la même note, celui qui aura une note supérieure au critère 2 « APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission) », sera le mieux classé.

Si deux candidats auront obtenu la même note générale, même note aux critères 2 et même note aux critères 1, alors celui qui aura une note supérieure au critère 2.1, sera le mieux classé et ainsi de suite pour les critères 2.2, 2.3, 2.4.

Mission de Consultants en communication

Dans le cadre des contrats Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres de Tunis Nord et du Sud de la Tunisie

ANNEXE N° 6 : DECLARATION SUR LES BUREAUX OU AGENCES

LIEES A D'AUTRES SOCIETES

Je soussigné

(Nom, prénom et qualité)

Agissant pour le compte de

.....

(Nom du Groupement de d'études)

Faisant élection de domicile

.....

(Adresse complète, téléphone et fax)

Déclare que :

Le bureau ou l'agence ou le Groupement de bureaux ou d'agences que je représente pour la réalisation de la « Mission de Consultant en communication » est neutre et indépendant vis-à-vis des deux concessionnaires potentiels des deux Lots «Tunis Nord» et «Sud de la Tunisie» ainsi que de leur sous-traitant. Au cas où un des membres du Groupement serait lié à un ou plusieurs concessionnaires :

Confirme officiellement que :

Les concessionnaires potentiels avec lesquelles un des membres du bureau ou d'agence ou du Groupement de Bureaux ou d'agences que je représente est lié n'ont pas l'intention de participer à la consultation pour l'attribution des deux concessions pour les lots « Tunis Nord » et « Sud de la Tunisie » ni être sous-traitant de l'un des deux.

Fait à, le.....

Lu et Accepté

Le Représentant

Cachet et Signature

f

Mission de Consultants en communication

**Contrats Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres de
Tunis Nord et Sud de la Tunisie**

ANNEXE N° 7 : DECLARATION D'ENGAGEMENT DE NON-INFLUENCE

Je soussigné

..... (Nom, prénoms et fonction)

Représentant la société

.....

(Nom et adresse)

Enregistrée au :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile à :

(Adresse complète)

Ci-après dénommé «Le soumissionnaire pour le marché « Mission de Consultants en communication pour les contrats de concession de l'ONAS » déclare formellement que je n'ai pas fait et m'engage de ne pas faire, ni par moi-même ni par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de ce marché et des étapes de sa réalisation.

Par ailleurs, les parties participant à la procédure d'attribution soulignent l'importance de... procédures d'attribution de marchés libres, loyales et concurrentielles, excluant les abus. De ce fait, cette société ou groupement n'a, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de son offre et n'a pas non plus l'intention d'offrir ou d'accorder de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où elle serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. Le soumissionnaire informera ses employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois en Tunisie.

Fait àle

Signature du soumissionnaire



Mission de Consultants en communication

Dans le cadre des contrats Concessions du service d'assainissement collectif dans les périmètres de Tunis Nord et du Sud de la Tunisie

ANNEXE N°8 : déclaration sur l'honneur de l'authenticité des informations

(En cas de groupement cette déclaration doit être fournie par chacun des membres du groupement)

Je soussigné

.....

(Nom, prénoms et fonction)

Représentant la société

.....

(Nom et adresse)

Enregistrée au :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile à :

(Adresse complète)

Ci-après dénommé «Le soumissionnaire pour la présélection,

..... déclare formellement que les informations que j'ai fournies dans mon offre sont authentiques. L'Office National de l'Assainissement est en droit, en cas de constatation de non-authenticité des informations fournies, de considérer mon offre nulle et non avenue.

Fait àle.....

Signature du soumissionnaire

